

Département de SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014

Le dix-neuf juin deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 12 juin 2014, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire).

Étaient présents : M. DUPARAY Alexandre (Maire), Mmes PACAUD Joëlle, JOLY Murielle, Mrs CARTIER Christophe, BLANDIN Michel (adjoints) - Mmes BONNAMOUR Sophie, LAUVERNIER Dominique, SEGUIN Béatrice - Mrs BACHELET Sylvain, BASTIEN Michaël, GRANGER Didier, PERRUSSON Jean Pierre, MAYEL Vincent, GAVIGNET Emmanuel, MAINTENON Pierre.

Secrétaire de séance : M. MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal du 06 avril 2014 et du 29 avril 2014

IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- **OPERATION CŒUR DE VILLAGE +**

- **Aire de stationnement**

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion de préparation du chantier du 02 juin dernier. La date prévisionnelle de démarrage des travaux sera la semaine 27 avec un délai global de 3 mois. Dans un premier temps le SYDESL interviendra pour l'enfouissement des réseaux électriques nécessaires à l'éclairage.

M. le Maire rappelle qu'il n'a pas été prévu d'éclairer le chemin piétonnier reliant le Beauregard.

Puis il donne connaissance au conseil du devis du SYDESL pour le projet d'éclairage public. La contribution communale s'élève à 17 600.00 € HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour cette contribution.

- **Bibliothèque**

M. le Maire demande à Mme SEGUIN Béatrice déléguée de bien vouloir exposer le projet de fonctionnement de la future bibliothèque. Dans un premier temps en concertation avec les habitants du village il a été décidé que ce serait une médiathèque qui sera rattachée directement à la DLP de Saône et Loire. Elle sera fréquentée majoritairement par les enfants

(écoles - Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme scolaire – assistantes maternelles). Elle devra également accueillir des adultes et des adolescents en lecture ou en écoute « Détente » ou faisant des recherches. Deux ordinateurs seront installés avec accès internet au public.

Un appel d'offres sera passé pour l'achat du mobilier et une consultation auprès de 3 sociétés sera faite pour l'informatisation.

Ce nouveau fonctionnement entrainera donc le recrutement d'un agent de bibliothèque à compter du 01 septembre 2014 pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la modification de ce poste. Un annonce sera déposée sur le site du centre de Gestion ainsi qu'à Pôle Emploi.

- **Financement des 2 logements conventionnés et de l'aire de stationnement**

M. le Maire demande à Mme PACAUD Joëlle déléguée au finances de présenter le financement prévu pour la réalisation du projet « Opération Cœur de Village + »

Dans un premier temps, il s'avère que la commune n'a pas besoin d'avoir recours à l'emprunt pour le financement de la bibliothèque celle-ci étant subventionné à hauteur de 78 %. Par contre il y a lieu d'avoir recours à un emprunt de 150 000 € pour le financement des 2 logements et à un de 50 000 € pour l'aire de stationnement. 4 banques ont été contactées et il s'avère que le Crédit Agricole Centre Est est le mieux placé au niveau taux.

Le Conseil (sauf Mme BONNAMOUR pour raison professionnelle) après avoir entendu l'exposé, et après échange de vue :

1 -Détermine comme suit le plan de financement du projet « aire de stationnement »

Montant des devis	142 793.00 € H.T.
- Subvention Région Coeur de Village +	40 600.00 €
- Subvention DETR	34 840.00 €
- Prêt long terme	50.000.00 €
- Fonds propres	17 353.00 €

Décide de demander à la Caisse du Crédit Agricole du Centre Est, aux conditions de taux du groupe en vigueur à la date d'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt destiné à financer les travaux de création de l'aire de stationnement

Montant du capital emprunté : 50 000.00 €

Durée d'amortissement : 10 années

Taux d'intérêt : 2.50 %

Frais de dossier : 80.00 €

Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée (15/01/2015)

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Date de mise à disposition souhaitée : 31 octobre 2014

2- Détermine comme suit le plan de financement du projet « aménagement 2 logements conventionnés »

Montant des devis	277 959 € TTC
- Subvention Région Coeur de Village +	97 180.00 €
- Subvention Conseil Général PIIC	30 779.00 €
- Prêt long terme	150.000.00 €
- Fonds propres	41.00 €

Décide de demander à la Caisse du Crédit Agricole du Centre Est, aux conditions de taux du groupe en vigueur à la date d'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt destiné à financer

les travaux de création de 2 logements conventionnés

Montant du capital emprunté : 150 000.00 €

Durée d'amortissement : 15 années

Taux d'intérêt : 2.90 %

Frais de dossier : 150.00 €

Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée (15/01/2015)

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Date de mise à disposition souhaitée : 31 octobre 2014

Confère en tant que besoins, toute délégation utile à M. DUPARAY Alexandre en qualité de Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérés.

- **Assurance Dommages ouvrage**

M. le Maire demande à M. CARTIER Christophe 1^{er} adjoint de présenter l'offre faite par GROUPAMA pour l'assurance dommage ouvrages relatif à l'aménagement de la bibliothèque et des 2 logements. Le coût global s'élève à 5 423.44 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de souscrire cette assurance.

- **Suivi des travaux**

Maire demande à M. CARTIER Christophe de relater le suivi des travaux concernant l'aménagement du bâtiment. Actuellement un litige oppose la commune avec l'entreprise NUGUES concernant le calage du toit du logement du bas. Ces travaux doivent être validés par le technicien de QUALICONSULT. Une plus value a été chiffrée par l'Entreprise GROSNE ENTREPRISE pour remplacer le plancher bois de la bibliothèque par un plancher béton pour un montant de 9 942 € par contre cela entraînera une moins value d'un montant de 2559.36 € H.T. pour le flocage coupe feu qui était prévu sous le plancher bois (Et BONGLET). Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte ces avenants.

• **NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

M. le Maire demande à Mme BONNAMOUR Sophie déléguée aux affaires scolaires d'exposer l'organisation des Temps d'Activités périscolaires (TAP) dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. En collaboration avec les enseignantes et les parents les horaires ont été validés, les TAP auront lieu les lundis, mardis, jeudis de 15 H 30 à 16 H 30 en 4 groupes. Les activités suivantes ont été retenues : éveil corporel, jeux, potager, yoga, cirque, musique). Les intervenants seront soit des particuliers soit le personnel communal. Il y a donc lieu de créer un poste d'adjoint d'animation pour une durée de travail hebdomadaire de 4.50 H pour 36 semaines d'école et d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Mme PRECHEUR Cécile adjoint d'animation de 4.50 H également pour 36 semaines d'école.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

Accepte la création de ce poste supplémentaire ainsi que l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de Mme PRECHEUR.

- **RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT VETUSTE ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public "Renouvellement Equipement vétuste - luminaires restants" transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux de 20 246.70 € HT

Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût HT à la charge de la commune.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * Adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;

- * Donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 10 150 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;

- * Dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;

- * Autorise le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence ;

- * Autorise le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité suivant, EDF COLLECTIVITES à DIJON l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire des contrats existants

- * Se réserve par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et autorise le maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

- **CHANGEMENT DU TRACTEUR**

M. le Maire informe le Conseil que trois propositions ont été demandées pour la reprise du tracteur actuel et l'achat d'un neuf. L'investissement étant important, il est décidé que la décision sera reportée au prochain conseil, la commission des finances devant étudier le financement.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire fait part au conseil Municipal :

- que le logement au-dessus de la garderie sera libre à compter du 01 juillet 2014.

- de la demande de l'Association DEUZAILIEU qui sollicite une participation financière pour son projet « Nos Paysages » les 5 et 6 juillet prochains. Après en avoir délibéré, le Conseil décide que cette demande sera examinée en même temps que les autres demandes de subventions.

- de la lettre de Mme PACAUD Joëlle qui souhaite abandonner son indemnité de 2^{ème} adjoint à compter du 01 juin 2014. M. le Maire accepte sa décision et soumet au Conseil Municipal que Mme BONNAMOUR Sophie soit nommée déléguée aux affaires scolaires. Le Conseil, après en avoir délibéré accepte cette délégation.

Puis M. le Maire évoque la possibilité que cette indemnité soit répartie entre les 3 délégations (Bibliothèque – Affaires scolaires et Communication). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'octroyer cette indemnité pour ces trois délégués : Mmes SEGUIN Béatrice – BONNAMOUR Sophie et M. MAINTENON Pierre.

M. le Maire remercie M. MAINTENON Pierre pour l'élaboration du « Champ du Lièvre » et la conception du nouveau logo communal. La nouvelle édition a à priori séduit les lecteurs.

M. CARTIER Christophe fait le point sur les travaux de voirie à réaliser en 2014. Les chemins retenus sont la rue Truchot, la rue Borgne et la rue Morin. L'ATESAT (mission technique de la DDT) ayant disparu au 01 janvier, il y a lieu de prendre un particulier pour la maîtrise d'œuvre VRD. M. LAMURE de FONTAINES a été contacté et ses prestations s'élèvent à 1 350.00 €. L'appel d'offres sera lancé début juillet.

M. GRANGER Didier, délégué au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne fait le compte rendu de la dernière réunion dont l'ordre du jour était l'élection du président et des 4 vices présidents. M. CASSARD Roger a été réélu Président.

Mme PACAUD Joëlle informe le Conseil Municipal que dès 2015 la Communauté de Communes devra prendre des nouvelles compétences au niveau urbanisme (permis de construire – PLU) et mutualisation de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

M. BLANDIN Michel délégué à la gestion du cimetière informe qu'il a demandé plusieurs devis pour la réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

M. PERRUSSON Jean Pierre demande si la commune ne pourrait pas acheter des panneaux temporaires « Route barrée » et « Vitesse Limitée à 30 Km/H » panneaux nécessaires lors des manifestations communales.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 31 juillet prochain à 20 h 30.

La séance est levée à 23 H 15.